

Déclaration de politique générale 2018-2024 – Commune d'ORP-JAUCHE



Conformément aux dispositions du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, la majorité Orp-Jauchoise a le plaisir de présenter au Conseil communal sa déclaration de politique communale pour la législature 2018-2024.

Disposant d'une large majorité (près de 75 % des sièges), elle présente donc un programme correspondant aux aspirations d'une large frange de la population qui, vivant déjà dans une Commune où il fait bon vivre, est en droit d'attendre le meilleur pour les 6 années à venir.

Cependant, traçant les grandes lignes directrices de l'action future, ce document ne veut être grevé d'aucune exclusive. Bien d'autres idées, n'y trouvant pas encore leur place, seront pourtant mises en chantier en cours de mandature. En effet, la politique communale n'est jamais figée. Ses contours se construisent jour après jour, au gré des circonstances qui s'offrent, des opportunités que l'on saisit ou des idées qui surgissent de partout mais également des contraintes externes. Elle s'élabore aussi grâce au dialogue permanent avec les conseillers de la minorité dont les remarques et suggestions ont toujours été et seront toujours prises en compte. Pour autant qu'elles soient marquées du respect et de la volonté de progresser et se situent dans les balises budgétaires strictes, imposées et qui nous obligent à faire des choix.

La mandature qui s'ouvre ne ressemblera en rien à la précédente. Il va nous falloir faire mieux avec moins de moyens.

Chacun, à sa place, devra donner le meilleur de lui-même, pour que la conjonction de nos forces produise un effet toujours satisfaisant pour la population qui attend de nous efficacité et compétence.

Notre commune poursuivra les 13 objectifs suivants :

1. **Une gestion efficace des finances communales ;**
2. **la poursuite de la lutte contre les inondations ;**
3. **la poursuite de la remise en état de l'espace public;**
4. **un enseignement de proximité et de qualité ;**
5. **une politique urbanistique au service de tous ;**
6. **une bonne gouvernance ;**
7. **un environnement de qualité ;**
8. **une mobilité durable ;**
9. **la valorisation de notre potentiel culturel ;**
10. **le renforcement du lien social ;**
11. **le développement de l'aide aux personnes;**
12. **le soutien à la création d'emploi ;**
13. **une administration communale efficace au service du citoyen.**

Nous en profiterons pour approfondir l'empreinte positive de nos actions. Cela passera par un effort de communication toujours plus déterminé, par un sens de l'écoute aux besoins et désirs toujours plus aigus de nos concitoyens. Dans une logique de participation citoyenne, et par une volonté sans faille à défendre l'idée d'une commune solidaire, accueillante, résolument jeune et dynamique.

La notion de ruralité nous paraît essentielle et fondamentale. Orp-Jauche doit s'intégrer dans son bassin de vie en entretenant les meilleures relations avec la province et les communes voisines et amies. Une commune qui vit repliée sur elle-même est une commune qui finira par s'étioler.

Il ne faut toutefois pas seulement entretenir de bonnes relations avec nos communes voisines, encore faut-il que l'on continue à développer des relations privilégiées avec tous les pouvoirs supérieurs, Province, Région, Communauté, État Fédéral.

Nous avons décidé de décliner cette déclaration de politique générale en 13 points intimement liés les uns aux autres et qui regorgent de projets structurants pour l'avenir de la commune.

Au travers du développement de ces 13 points, nous voulons faire de notre commune, une commune où il fait bon vivre.

1. Une gestion efficace des finances communales

Avec les difficultés budgétaires auxquelles elles font face, les Communes doivent plus que jamais adopter une gestion moderne, dynamique, rigoureuse, efficace et recentrée sur leurs missions de base. La réalisation d'un programme budgétaire dépend évidemment des moyens dont dispose la Commune. À cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies communales et supra-communales, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir.

Nous souhaitons saisir davantage les opportunités de financements européens, fédéraux, régionaux... pour permettre la réalisation de projets d'envergure tout en limitant l'impact sur le budget communal. Pour ce faire, nous proposons :

- De professionnaliser un service communal chargé de recenser les possibilités de bénéficier de ces programmes de financement et d'assurer les montages administratifs et financiers nécessaires et ce, en concertation avec des organismes tels que la Province,...
- d'encourager l'intervention des partenariats publics-privés pour disposer d'une plus grande capacité d'investissements ;
- d'évaluer la taxation existante sur la base de critères comparatifs des coûts de perception, de sa rentabilité et des objectifs poursuivis ;
- de veiller à ne pas accroître la pression fiscale au-delà du minimum parce que notre majorité se soucie du pouvoir d'achat des Orp-Jauchois. Cette taxation tiendra compte des pressions extracommunales. En effet, de lourdes pressions pèsent sur le budget de la commune : l'attribution de nouvelles compétences non couvertes par le transfert de moyens financiers, des recettes fiscales en baisse (impact du Tax Shift), l'augmentation des dépenses de transfert (dotation à la Zone de Secours, dotation à la Zone de Police) et des coûts sociaux en hausse ;
- de privilégier l'Intercommunalité : dans certains domaines, le territoire communal est trop petit pour que l'action soit pertinente. S'associer avec d'autres communes prend alors tout son sens. L'actualité financière et institutionnelle renforce notre majorité dans cette volonté de développer plus encore les projets trans-communaux ;
- La stratégie budgétaire et financière sera un élément clé pour que les politiques décrites dans cette déclaration puissent être menées pendant la prochaine mandature. La qualité de la prévision budgétaire pluriannuelle sera basée sur les principes de précaution et de réalisme. L'impact financier de chaque démarche ou projet sera analysé avant la mise en œuvre ;
- La majorité communale étant sortie des urnes est plus large que la précédente, le premier budget communal de la législature est un budget de transition. Dans quelques mois, chacun des projets prévus sans cette Déclaration de politique communale sera présenté dans le cadre du Plan Stratégique Transversal. Ce PST inclura une programmation et une analyse budgétaire pour chaque projet ;
- Outre une maîtrise rigoureuse des dépenses de personnel et de fonctionnement, la commune privilégiera les investissements avec recherche de subsides et pratiquera un recours à l'endettement limité au strict nécessaire ;
- Le collège communal travaillera avec les exécutifs des autres communes et de la Province du Brabant wallon pour contenir l'augmentation des dépenses de transfert vers la Zone de Police et la Zone de Secours tout en garantissant des services de qualité pour nos concitoyens.

2. La poursuite de la lutte contre les inondations

Depuis 7 ans, Orp-Jauche a mis en œuvre un plan de lutte contre les inondations. Sur la législature 2018-2024, nous nous engageons à poursuivre le travail. Nous devons penser « inondations » dans toutes nos décisions que ce soit en matière de construction de maisons, d'équipements de voiries,... C'est une nécessité.

Pour 2018-2024, nous nous engageons à:

- Poursuivre la création de 15 nouveaux bassins d'orages ou digues pour lutter contre l'érosion et éviter les coulées de boue ;
- créer 3 zones de rétention sur la Gette, le Ry des Corrées et le Pissaumont (cours d'eau de la province du Brabant wallon) et 1 zone sur le Ry Henri Fontaine (cours d'eau de la province de Liège) en collaboration avec la Région Wallonne ;
- poursuivre le travail de notre ingénieure en matière de prévention des inondations. Il importe notamment de continuer le travail de collaboration avec le monde agricole afin d'éviter le recours à des cultures de printemps sur la totalité d'un versant ;
- maintenir les primes anti-inondations ;
- interdire ou conditionner les constructions de logements en zones à risques ou dans des voiries pas suffisamment équipées en matière d'égouttage ;
- maintenir le programme Be-Alert ;
- développer la collaboration en vue d'une meilleure prévention via la Commission agricole communale ;
- poursuivre l'implantation de barrages filtrants dont du myscanthus ou des fascines (vivantes ou mortes) ;
- poursuivre une démarche de plantation de haies ;
- respecter le schéma de développement communal en cette matière ;
- poursuivre la collaboration avec les Communes limitrophes en ce qui concerne les débordements de cours d'eau ;
- poursuivre la remise en ordre de l'égouttage et équiper la Commune de dispositifs utiles : grilles, exutoires,... ;
- poursuivre la remise en état des fossés ;
- acquérir le matériel utile au service technique pour faire face à des épisodes de crise : hydrocureuse, balayeuse,... ;
- curer les cours d'eau régionaux, provinciaux et communaux.

3. La poursuite de la remise en état de l'espace public

Nous voulons, au niveau des dépenses communales, poursuivre dans l'équipement et l'embellissement de nos villages. Notre volonté est de maintenir la clé de répartition des moyens entre ceux-ci et de solliciter tous les subsides disponibles pour la réalisation de nos projets afin qu'ils soient le moins onéreux possible pour les habitants de la commune.

En matière de travaux, nous nous engageons à respecter l'adage « Qui entretient son patrimoine s'enrichit ».

De 2018 à 2024, il importe de :

- Au niveau du service technique :
 - Poursuivre la professionnalisation des équipes en nombre et en qualification ;
 - poursuivre l'équipement en matériel roulant et technique ;
 - mettre à disposition des bâtiments techniques plus adaptés ;
 - favoriser la formation continuée ;
- prévoir au budget le montant nécessaire pour entretenir régulièrement les voiries en asphalte ;
- mettre en place un plan de réfection des trottoirs et ce dans toute l'entité ;
- réparer les voiries en béton qui sont largement dégradées ;
- réparer l'égouttage défectueux et les systèmes d'évacuation d'eau ;
- créer des locaux adaptés pour les Fanfares d'Orp et pour la Maison des Jeunes ;
- créer un espace de stockage au bénéfice des associations orp-jauchoises ;
- poursuivre la remise en ordre des Eglises et des cures ;
- maintenir le recours à la logique de l'ingénieur-conseil et ce via des marchés publics ;
- poursuivre la création d'aires de jeux et de terrains multisports ;
- réaménager la place communale d'Orp ;
- acheter et adapter des bâtiments afin de les affecter à la politique de la petite enfance ;
- renforcer l'éclairage public par une lumière blanche dans les zones de traversées piétonnes qui sont parfois mal éclairées.

Nos écoles et autres bâtiments publics doivent être dotés d'espaces offrant une capacité d'accueil suffisante. De même, ils doivent être économes en énergie et orientés vers le bien-être de ses utilisateurs. C'est pourquoi nous désirons poursuivre :

- la mise aux normes des bâtiments communaux ;
- la remise en ordre des écoles et remplacer les containers par des bâtiments adaptés ;
- l'entretien des salles communales et le maintien du respect des normes.

4. Un enseignement de proximité et de qualité

Si l'enseignement communal a à cœur de tenir une promesse, c'est bien celle de permettre à tous les enfants de développer leurs talents.

Nous serons donc exigeants quant à la qualité et à la diversité de notre enseignement communal.

Pour cela, nous veillerons à :

- sensibiliser les écoles aux différentes questions de la vie publique (citoyenneté, civisme, alimentation saine, respect de l'environnement, inter culturalité, sport, etc.) ;
- doter nos écoles de bâtiments à la hauteur de nos ambitions, offrant une capacité d'accueil suffisante ;
- sécuriser davantage les abords des écoles ;

Le succès de l'immersion en néerlandais nous pousse à réfléchir à de nouvelles méthodes d'apprentissage :

- en développant par exemple, des activités d'éveil scientifique au sein de nos écoles ;
- en installant des écrans numériques dans tous les bâtiments scolaires ;
- en démocratisant l'accès aux sorties scolaires ;
- en sensibilisant nos élèves à l'art sous toutes ses formes par la concrétisation du projet « Art à l'école ». L'éveil à la culture dès le plus jeune âge nous paraît en effet, essentiel ;
- en initiant nos élèves au respect de l'environnement grâce au concours de l'ASBL la petite Jauce.

Nous nous engageons également à lutter contre le décrochage scolaire par :

- la création d'un Service d'Accrochage scolaire (SAS) destiné à apporter aux jeunes en décrochage scolaire une aide sociale, éducative et pédagogique par l'accueil en journée et une aide à l'orientation vers une formation qualifiante ;
- la création d'une véritable « Maison des Etudes » en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux à destination des jeunes du secondaire et les étudiants supérieurs en collaboration avec la maison des jeunes ;
- le renforcement de l'aide aux devoirs dans chaque école, et avec un personnel qualifié ;
- la mise en place de formations qualifiantes à destination des jeunes en situation de décrochage scolaire ou sortis du système scolaire avec le concours des acteurs locaux de l'emploi et des services de préventions (AMO) ;
- le soutien aux actions et projets proposés par le Conseil communal des enfants et la Maison des jeunes ;
- la poursuite des investissements dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé par :

- des actions de promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique (grâce aux nombreux outils offerts par la plateforme Manger Bouger.be via une sélection de brochures, dépliants, affiches, guides, jeux, animations et le PNNS (2017-2021) ;
- l'initiation ou la participation aux différentes campagnes de prévention : cancer, maladies cardio-vasculaires, santé mentale, lutte contre les assuétudes (plan SODA) ;
- l'information sur les dons d'organes ;
- la création d'un axe fort sport-jeunesse-santé par :
 - la sensibilisation aux premiers soins pour les entraîneurs sportifs ou les responsables des mouvements de jeunesse et des clubs de jeunes (avec le concours de la Province) ;
 - la poursuite de l'incitation financière à la mise en place systématique de défibrillateurs au sein des clubs sportifs ;
 - la mise en place d'une politique d'animation spécifique pour les adolescents de 12 à 18 ans via des actions ludiques et des stages dynamiques adaptés à leurs attentes en collaboration avec la Maison des jeunes et l'AMO ;
 - l'octroi d'une prime "stage sportif" aux parents séparés pour autant qu'au moins un des deux soit domicilié dans la commune et dont le revenu est faible ou aux familles en situation de précarité (CPAS, Chômage) via le fond culturel du CPAS.

5. Une politique urbanistique au bénéfice de tous

Nous entendons préserver le caractère rural de notre commune et la protéger contre l'appétit vorace des promoteurs.

Une commune où il fait bon vivre est une commune agréable, accessible à tous (y compris aux jeunes et aux seniors), conviviale et qui offre des services de qualité à tous les citoyens. Or, nous constatons aujourd'hui que bien que l'offre de logements et de terrains à bâtir soit suffisante, le prix peut se révéler excessif.

Pour cela, nous voulons :

- améliorer les possibilités d'accès à la propriété pour tous, tout en ciblant particulièrement les jeunes ménages. Il importe d'offrir à ceux qui souhaitent rester sur Orp-Jauche ou à d'autres qui souhaitent s'y installer, les conditions optimales en parfaite adéquation avec leurs moyens. Pour ce faire, différentes alternatives seront envisagées :
 - création de « logements tremplins » ;
 - mobilisation de la réserve foncière de la commune et mise en place de divers incitants financiers à l'installation ;
 - partenariats public privé, (régie foncière du Brabant wallon) ;
 - etc. ;
- inciter à l'occupation optimale du bâti existant en :
 - encourageant les projets innovants qui favorisent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle dans l'utilisation des grandes maisons : « habitats groupés », « habitats kangourou », etc. ;

- stimulant la création du logement aux étages des commerces et en poursuivant avec les acteurs locaux, la lutte contre les immeubles inoccupés ;
 - veillant à une occupation optimale des zones d'habitat en luttant contre le « mitage » du tissu urbain tout en préservant les caractéristiques et l' « esprit » des différents villages de l'entité (CCATM, Schéma de développement, RCU, Gal culturalité) ;
 - renouvelant notre confiance aux différents acteurs de terrain que sont l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S) et le CPAS en se basant sur une collaboration accrue entre ceux-ci et la Commune ;
 - réaffirmant notre volonté d'offrir à chacun l'accès à un logement décent ;
 - poursuivant notre lutte rigoureuse contre les « marchands de sommeil » et les propriétaires peu scrupuleux ;
 - intensifiant l'inspection des logements insalubres et insécurisés ;
 - augmentant les possibilités de relogement des personnes expulsées, etc ;
- maintenir l'indépendance de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). Celle-ci a fait preuve d'une efficacité remarquable (notamment en établissant un schéma de développement communal clair et en phase avec la vision communale (maintien de la ruralité), elle continuera à être dirigée par un non-élu pour que son action soit tout à fait autonome et indépendante des avis du Collège et du Conseil ;
 - garantir et étendre également les heures d'ouverture du bureau de l'Urbanisme en dehors des heures habituelles d'ouverture de la maison communale car solliciter un permis de bâtir est un acte compliqué qui demande conseil, réflexion, débat, négociation.

6. Une bonne gouvernance :

Nous souhaitons mettre en œuvre une gestion participative de la commune qui associe plus étroitement les citoyens.

Ainsi, une partie du budget communal pourrait être consacré à la réalisation concrète de projets choisis, dans chaque village, par les habitants eux-mêmes.

L'information et la participation sont essentielles à la gestion communale. Elles éclairent, orientent et permettent d'évaluer décisions et actions menées. Nous veillerons à continuer à développer nos outils participatifs : conseils consultatifs, comités d'accompagnement, budgets participatifs, pactes associatifs... et ce dans les différents domaines d'activités de la commune.

Les membres de la majorité UP s'engagent à éviter un cumul trop important et à participer activement aux réunions des organes pour lesquels ils sont désignés. Notre majorité s'engage également à ne pas augmenter les jetons de présence à ces réunions.

7. Un environnement de qualité

Le développement doit, aujourd'hui, se concevoir de manière durable pour répondre au défi climatique. Notre majorité entend saisir cette nécessité comme une source d'opportunités, notamment en termes économiques et de création d'emploi. La dimension de préservation de

l'environnement, des ressources naturelles et du climat s'inscrit donc pleinement dans le projet de société que nous entendons mettre en œuvre au niveau local.

Concrètement, nous voulons :

Pour l'environnement :

- mettre en œuvre le Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) voté en séance de Conseil Communal ;
- appliquer le principe de précaution en matière d'implantations d'antennes GSM ;
- renforcer le soutien au compostage par la vente, aux citoyens, de composteurs à prix préférentiel ;
- poursuivre des activités de sensibilisation à l'environnement notamment auprès des enfants avec l'aide des enseignants ;
- soutenir et promouvoir le développement de l'apiculture et de la biodiversité dans le cadre du Plan Maya et créer un label « Miel de Orp-Jauche » ;
- poursuivre la gestion différenciée et raisonnée de nos espaces verts, y compris de nos cimetières, via notamment la poursuite du « Plan Maya » ;
- étudier la possibilité de mettre en place des unités de cogénération dans certaines infrastructures communales ;
- poursuivre l'acquisition de zones boisées afin de les transformer en réserves naturelles ;
- aménager les abords des Zones d'immersion temporaire en espace naturel plus propice à la biodiversité ;
- protéger les zones sensibles pour la biodiversité : zones Natura 2000 (Réserve naturelle du paradis, Caves Pahaut,...) ;
- poursuivre le Plan « oiseaux » en collaboration avec Natagora, la Petite Jauce et le GAL ;
- mettre en œuvre un plan communal de développement de la nature (mettre en œuvre le PCDN) ;
- mettre en œuvre un programme d'action pour une meilleure gestion de la problématique des pesticides avec la commission agricole ;
- garantir la biodiversité dans les parcs, espaces verts et dans les cimetières notamment en maintenant l'utilisation de désherbants et d'engrais naturels ;
- réaliser, dans le cadre du contrat de rivière, des promenades pédagogiques et mener des opérations de nettoyage des cours d'eau ;
- poursuivre et amplifier la participation à la Journée de l'Arbre ;
- assurer l'entretien des espaces verts communaux en privilégiant le fauchage tardif.

- encourager la création de jardins partagés et solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelle par la production de produits locaux ;
- poursuivre notre programme d'égouttage et notre politique d'assainissement des eaux usées;
- étudier la possibilité d'équiper plus de logements en gaz de ville ;
- créer une véritable éco-team au sein de l'Administration communale ;
- mettre en œuvre une logique de cimetière naturel ;
- soutenir des actions menées par l'associatif (Repair café, Orp-Jauche en transition, Petite Jauce, boîtes à livres, Donneries, Give-Box, Marchés gratuits, Atelier couture, etc) ;
- mettre en œuvre progressivement une logique zéro déchet au sein des services communaux et avec le concours de la population ;
- mettre en œuvre une prime favorisant la plantation de haies et mettre en place un programme de plantation en lien avec la Commission agricole ;
- recourir aux fascines vivantes et aux zones enherbées dans l'espace agricole ;
- aménager les écoles en espaces verts en lien avec le projet « Natagora » ;
- favoriser la construction de logements plus durables en lien avec la politique urbanistique ;
- étudier la mise en œuvre d'une collecte des déchets ménagers via le système des poubelles à puce tout en respectant le portefeuille du citoyen ;
- préserver la qualité de l'eau en sensibilisant la population et en augmentant au sein des services communaux, l'utilisation des alternatives aux produits phytosanitaires ;
- maintenir les avantages offerts à la population pour la fréquentation des parcs à conteneur ;
- renforcer l'aide aux seniors pour le tri et l'utilisation des parcs à conteneurs ;
- promouvoir un mode de consommation responsable, visant à diminuer, de façon drastique, le volume des déchets (ex. compostage collectif ; campagne de sensibilisation « composter ce n'est pas sorcier » ; collecte des jouets & sapins de Noël, participation à la campagne consistant à sensibiliser au commerce équitable – Les petits déjeuners malins d'Oxfam) ;
- renforcer la lutte contre les incivilités que constituent les dépôts sauvages ou l'incinération de déchets, les tags, le vandalisme et les déjections canines (campagne de lutte contre les incivilités visant à encourager les bons comportements) ;
- lutter contre la prolifération des canettes au bord des routes en agissant via la prévention et les sanctions ;
- continuer la lutte contre la prolifération des chats errants.

Pour l'énergie (la meilleure énergie doit être celle qu'on ne consomme pas) :

- accompagner la lutte contre le gaspillage d'énergie (éclairage, chauffage, etc.) dans les immeubles de commerce ;

- intégrer le critère environnemental dans toutes les nouvelles constructions publiques. Nous devons de montrer les nouvelles voies à suivre dans nos lotissements ou dans les nouveaux quartiers à créer : maisons mitoyennes, habitations passives ou à très basse énergie, utilisation parcimonieuse de l'eau, etc. ;
- isoler de manière optimale les bâtiments communaux et lutter contre les déperditions d'énergie ;
- privilégier les énergies renouvelables et rechercher une performance énergétique optimale pour les bâtiments publics. ; Recourir progressivement aux carburants alternatifs pour la flotte des véhicules communaux et y intégrer des véhicules à énergie propre (électrique) ;
- recourir aux énergies alternatives lors du renouvellement des installations de chauffage et de climatisation dans les bâtiments communaux et dans le cas de constructions nouvelles ou de rénovations ;
- finaliser les audits énergétiques des bâtiments communaux ;
- poursuivre le travail de la Conseillère énergie ;
- maintenir les primes « énergie ».

8. Une mobilité durable

Nous voulons une mobilité optimisée, faisant la part belle aux modes doux et offrir plus de places aux piétons, cyclistes, motards et personnes à mobilité réduite. Pour ce faire :

- un soutien sera apporté à toutes les initiatives en matière de covoiturage ;
- la promotion des modes de déplacements « doux » sera concrétisée par :
 - la réalisation du « Plan Wallonie cyclable ». Ce plan a pour objectif de faciliter, par des investissements en infrastructure et en promotion, la circulation des cyclistes au quotidien mais également de tous les usagers lents. Il conviendra également d'être particulièrement attentif à l'entretien rigoureux des voies lentes actuelles et futures ;
 - la réalisation du plan « tissu social » pour le bien-être dans les villages : zones de promenade/calme pour poussettes et voitures d'enfants ;
- nous désirons élaborer un plan global de sécurité routière afin d'installer des dispositifs ralentissant la circulation dans les villages.
- La réhabilitation des chemins communaux encore utilisés, et qui intéressent la population, par un entretien et un balisage de ces voiries.

9. La valorisation de notre potentiel culturel

Notre commune est une véritable pépinière d'artistes et son tissu associatif culturel est très attractif. Nous entendons amplifier le soutien à ces artistes et valoriser ce formidable potentiel.

Nous considérons que, d'une manière générale, il faut éviter que la culture ne soit réservée à des cercles restreints : le folklore, le théâtre amateur, l'artisanat d'art sont autant des éléments essentiels à la dynamique culturelle que le professionnalisme. Nous subventionnerons donc toute culture populaire, pour autant qu'elle permette l'épanouissement de la personne.

En outre, nous veillerons à :

- favoriser une culture accessible à tous répartie dans les différents villages de la commune et ce en s'appuyant sur les associations ;
- faire la part belle aux artistes locaux en leur offrant différentes formes d'exposition : parcours d'artistes, festival de théâtre amateur, espaces d'exposition ; en s'appuyant sur le Centre culturel et l'office du tourisme.

De même, l'offre sportive et de loisirs devra être toujours plus variée et plus attractive, nous nous engageons donc à :

- créer de nouvelles infrastructures (légères et polyvalentes) de sport de rue via des subventions Infra-Sports ou autres (plaine de jeu, skate park, roller, terrain multisports) ;
- continuer à soutenir les associations dans l'organisation de leurs activités sportives ;
- soutenir l'organisation de nouvelles disciplines sportives ;
- accentuer l'entretien du petit patrimoine local : chapelles, salles communales, terrain de jeux;
- pérenniser l'office du tourisme.

L'animation de la commune, facteur de lien social.

A Orp-Jauche, il se passe toujours quelque chose. La politique d'animation a constitué un enjeu majeur de ces dernières années et la commune n'a pas ménagé ses efforts en la matière.

Nous nous engageons à soutenir les différentes associations des différents villages de l'entité et continuerons à rester à l'écoute de toutes les suggestions et propositions des différents comités et associations qui sont l'âme de nos villages et quartiers.

Nous continuerons à mettre à disposition des locaux à destination des associations n'en disposant pas (salles de villages).

Enfin, suite au succès rencontré par le village des associations, nous envisageons de créer une « Maison des associations en pluri-communalité » qui permettrait de soutenir les asbl dans leurs démarches administratives : aide à la comptabilité, recherche de prime, guidance dans les démarches administratives, accompagnement dans le cadre de la réforme du statut des asbl, promotion des activités.

10. Le renforcement du lien social

Nous affirmons que l'intégration et la cohésion sociale, c'est l'affaire de tous. Ces deux notions se trouvent au cœur même de notre intervention notamment via les actions du CPAS et du Plan de Cohésion Sociale.

La politique de l'aide sociale, prise en charge par le CPAS, doit être résolument orientée vers la remise au travail et la formation des sans emploi grâce à la précieuse collaboration de l'ALE, Mire BW, Maison de l'emploi (Forem) et l'AVIQ.

La synergie Commune-CPAS doit apporter davantage de convergences d'action, de « complicité » et de cohésion entre les deux structures. La Commune et le CPAS doivent être associés afin d'utiliser chaque euro à bon escient. L'efficacité de chacune s'en trouvera multipliée.

Le CPAS doit également remplir pleinement sa fonction d'accueil, d'écoute et d'information auprès des personnes les plus défavorisées. Une permanence sociale pour les urgences sociales ouverte 7j/7 devra être envisagée.

Le taxi social doit se développer pour permettre davantage de mobilité aux personnes en manque d'autonomie. De nouvelles alternatives de mobilité sociales doivent être mises en place.

Nous continuerons à apporter notre soutien aux associations œuvrant auprès des personnes défavorisées (Croix rouge via l'épicerie sociale, Maison du cœur, Magasins Oxfam, etc.).

Chaque habitant doit pouvoir disposer d'un logement digne et adapté. Le droit au logement est un droit fondamental qu'il faut défendre et renforcer (pour les aînés, les habitats kangourous).

La politique de bien-être animal sera poursuivie et amplifiée, par une collaboration de confiance avec les associations locales actives dans le bien-être animal, le développement de synergies avec les associations extra communales. L'organisation de la journée du bien-être animal sera également pérennisée.

Nous désirons également :

- renforcer le développement des logements à destination des victimes de violences conjugales, jeunes en perte de repères (Logements d'urgence, collaboration avec l'AMO, Maison des jeunes)
- lutter contre l'isolement en soutenant des projets d'échange citoyen (plan de cohésion sociale).
- Favoriser l'ensemble des associations créant du lien social (buches de Noël, Saint Nicolas, Goûter des 3X20) ;
- poursuivre l'action de la Cellule énergie et encourager d'autres groupements d'achat ;
- faciliter l'accès pour tous aux soins de santé : soutien des initiatives visant à maintenir la personne âgée à son domicile ou à aider les familles dont l'un des membres est frappé de démence sénile ou de la maladie d'Alzheimer ;
- renforcer l'intégration de la personne en situation de handicap par :
 - un soutien accru au développement des structures existantes (AVIQ, CAP BW, FFSB, Sour'Dimension, ...) ;
 - la pérennisation du Conseil Consultatif des Aînés ;
 - l'augmentation de l'accessibilité de tous les lieux publics aux personnes à mobilité réduite ;
 - l'entretien des places de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite ;
 - une participation accrue de la personne souffrant de handicap dans l'organisation de manifestations festives, culturelles et sportives ;

- l'intégration de la personne handicapée dans le milieu du travail en collaboration avec l'AWIPH ;
- améliorer les conditions de vie des seniors (la lutte contre l'isolement est une de nos priorités) par :
 - le renforcement de la participation active des aînés à la vie communale ;
 - le renforcement du rôle du Conseil Consultatif des Aînés ;
 - le renouvellement de notre soutien à l'asbl « Top Senior » ainsi qu'aux autres acteurs locaux ;
 - l'augmentation de l'offre de services permettant de véhiculer nos aînés vers les lieux d'activités et de loisirs (théâtre, spectacles, Bibliothèque, etc.) via le plan de cohésion sociale ;
 - l'encouragement des formations à destinations des aînés (nouvelles technologies, informatique- EPN, art, langue, etc.) ;
 - la valorisation du volontariat des aînés, par exemple dans les milieux d'accueil de l'enfance et les écoles de devoirs, en valorisant leur patrimoine intellectuel, social et culturel ;
 - la mise en place d'une « plateforme du volontariat » ;
 - la poursuite des ateliers intergénérationnels « ateliers poivre & sel » ;
 - le soutien au secteur associatif local comme ciment indispensable au bien vivre ensemble et à la cohésion sociale.

11. Le maintien de l'aide aux personnes (crèche, maison de repos,...)

En matière de structures d'accueil de la petite enfance, la Commune d'Orp-Jauche dispose d'une maison d'enfants sans compter les gardiennes conventionnées. Même si ce résultat est satisfaisant, nous nous inscrivons dans la continuité du développement en faveur de la petite enfance et nous le ferons d'une manière ferme et résolue. Cela afin de rencontrer au maximum un des premiers besoins de nos jeunes parents. Cet objectif pourra être atteint par :

- le développement de maisons d'enfants ;
- la mise en place de structures d'accueil via notamment l'installation d'accueillantes conventionnées dans ou à proximité de lieux stratégiques (écoles, Résidence Malevé, etc.). Par-là, il s'agit également de permettre aux jeunes parents de concilier plus facilement vies privée et professionnelle ;
- l'adaptation de ces structures d'accueil aux contraintes professionnelles de certains de nos concitoyens (travail à pause, etc.) ;
- la poursuite de la formation des accueillantes dans les accueils extra-scolaires ;
- le développement d'une prime pour l'installation de gardiennes à domicile ;
- l'aide aux gardiennes d'enfants à domicile pour faire face aux excédents d'immondices occasionnés par les langes.

Les seniors seront de plus en plus nombreux dans notre Commune. Il convient donc d'y répondre par des solutions adéquates. Cet objectif pourra être atteint par :

- la pérennisation de la résidence-service et logements adaptés ;
- le maintien et les soins à domicile ;

- le maintien et développement du plan de cohésion social ;
- la mise en place d'un service « écrivains publics » aidant les Seniors dans leurs démarches administratives auprès des mutuelles, administrations publiques, etc.
- le maintien des services actuels aux Seniors
 - distributions des repas à domicile ;
 - transport aux marchés de Jodoigne et Hannut ;
 - plan grand froid & canicule.

12. Le soutien à la création d'emploi

Soutenir la création d'activités économiques, maintenir et développer les outils d'aide dans la recherche d'emploi doivent être une priorité pour la commune. Notre taux de chômage (12,1 %) reste trop élevé et le revenu moyen par habitant, trop faible .

Le commerce est une activité économique essentielle mais également une source d'emplois importante. Nous continuerons et intensifierons notre volonté de maintenir ou de voir se créer des commerces de proximité au centre des différents villages de l'entité.

L'économie sociale ne doit pas être en reste. De nouveaux créneaux d'activités seront envisagés et en matière de titres-services, les emplois créés devront être pérennisés.

La politique de l'emploi, prise en charge conjointement par l'ALE, l'AVIQ, le CPAS, la Maison de l'Emploi (Forem) et la Mire BW, doit être résolument orientée vers l'aide à la formation et la remise au travail de tous les demandeurs d'emploi. De nouvelles collaborations pourront également voir le jour avec le réseau des couveuses d'entreprises, pour soutenir les personnes qui souhaitent créer leur propre emploi en créant leur entreprise.

Nous désirons également :

- prendre en compte l'évolution du vieillissement de la population et rencontrer les besoins en termes de services et d'emplois qui en découlent ;
- étudier la création d'une pépinière d'entreprises en mettant à disposition des locaux et des facilités pour les jeunes entreprises afin de leur permettre un développement en phase avec leur profil ;
- soutenir l'agriculture et la diversification de ses productions : la diversification des activités agricoles s'inscrit aujourd'hui comme le meilleur moyen de valoriser les exploitations à caractère familial, en leur permettant de maintenir un revenu suffisant et de mettre en évidence le savoir-faire des exploitants. Nous voulons donc mettre tout en œuvre pour aider le monde agricole à saisir toutes les opportunités:
 - dans le domaine de projets pédagogiques (accueil de groupes scolaires, stages à la ferme, etc.) ;
 - par le développement de productions spécialisées et de qualité (agriculture biologique, vente à la ferme, circuits courts, etc.) ;

- par la réflexion sur l'organisation d'un système de coopérative locale permettant la vente et la production de produits fermiers et de terroir ;
- par la pérennisation du marché artisanal mensuel (les vendredis à Jauche) ;
- par le recours de nos cuisines collectives (écoles, Résidence Malevé) aux producteurs locaux.

13. Une administration communale efficace au service du citoyen

Une administration performante est dotée d'un management motivant et proactif. Elle est animée par une véritable vocation de « service au public ». C'est la raison pour laquelle nous voulons :

- adapter les heures d'ouverture des services communaux aux besoins des habitants ;
- simplifier les démarches administratives ;
- jouer un rôle de facilitateur public ;
- pérenniser l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux habitants ;
- créer un véritable « pack accueil » ;
- créer au sein de l'administration une cellule de veille aux multiples appels à projets et subventions européennes ;
- continuer à développer et améliorer l'information et les démarches administrative via Internet.